

# Lotissement Les Pierres Maries



## PRIX DE CESSION DES LOTS

Lotissement **LES PIERRES MARIES**  
à Saint-Lambert des Levées

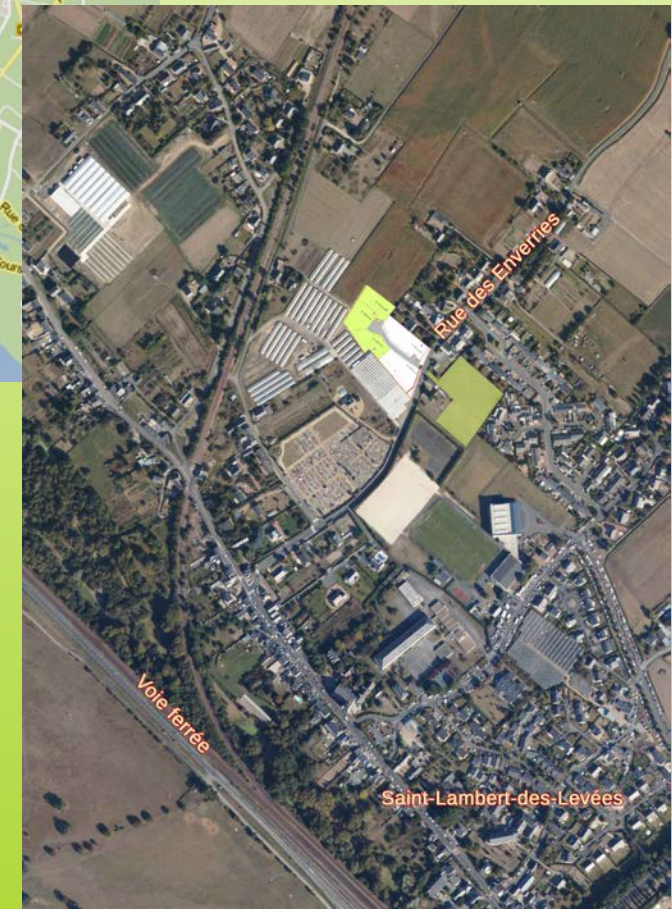
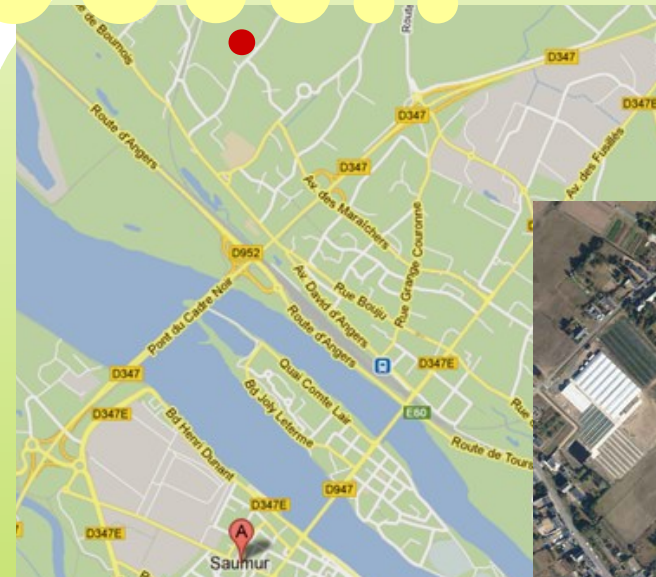
N° de Lot	Surface indicative en m <sup>2</sup>	Prix du lot en € TTC
1	1 610	61 075.22
2	1 185	Réservé
3	1 195	63 115.10
4	1 180	62 614.64
5	1 625	83 147.60

## Les grandes étapes

De l'intention à la réalisation

- **Consultation de la liste des lots disponibles** auprès du service Gestion Patrimoniale de la Mairie (02 41 83 31 56)
- **Choix du terrain** en fonction de :
  - sa configuration (surface/orientation...)
  - son environnement
  - son budget
- **Option verbale sur la parcelle** auprès du service Gestion Patrimoniale de la Mairie
- **Réservation ferme par courrier** : - accord sur la chose et le prix  
- approbation du cahier des charges  
- justification du financement  
- engagement à consulter l'architecte avant compromis de vente
- **Rencontre avec l'Architecte Coordonateur de la ville** pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre terrain et vous conseiller dans la conception architecturale de votre projet.
- **Recherche de financement** (banque – mensualité, apport personnel...)
- **Signature du compromis de vente** service Gestion Patrimoniale
- **Modalités de paiement du terrain** : 10% du prix H.T. du terrain lors de la signature du compromis de vente, le solde le jour de la signature de l'acte de vente
- **Clôtures et places de stationnement** : versement d'une caution de 2000 € ou caution bancaire. Cette caution sera remboursée ou levée après réalisation des travaux
- **Dépôt du permis de construire** sous 12 mois après signature du compromis, service Application Droit des Sols
- **Signature de l'acte authentique** après :
  - Obtention du Permis de Construire par l'acquéreur
  - Achèvement des travaux de viabilisation du lotissement par la ville

# Lotissement Les Pierres Maries – Saint-Lambert des Levées



**5 TERRAINS A BATIR**  
**de 1180 à 1625 m<sup>2</sup>**





# Lotissement Les Pierres Maries

## 1- LES PRESCRIPTIONS URBAINES



**LEGENDE**

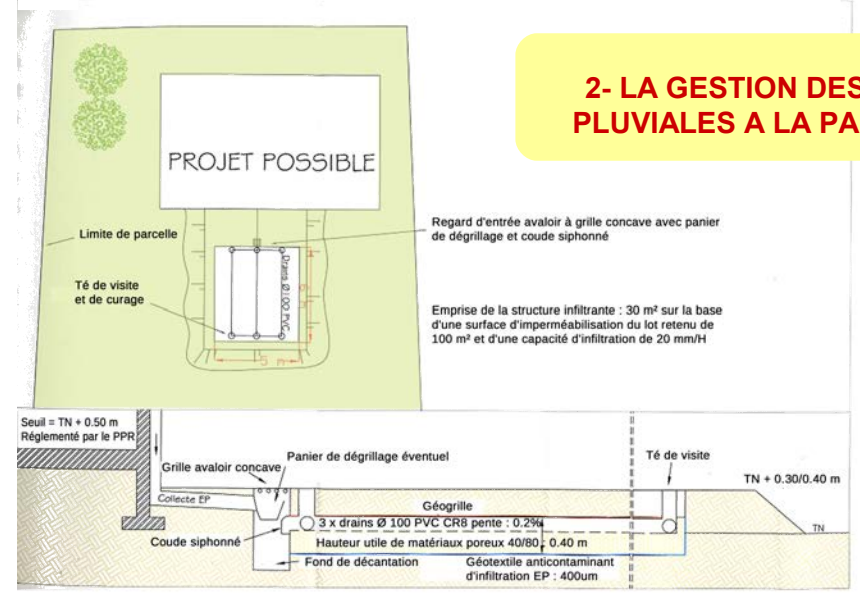
- Accès imposé
- Accès interdit
- Périmètre de l'opération
- Cheminement piétons
- Chaussée et parking
- Espace engazonné

**PPRI :**

- R2 : Zone non constructible
- B2 : Emprise au sol limitée à 20%
- B3 : Emprise au sol limitée à 10%

Longueurs données à titre indicatif

## 2- LA GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE



## 3- LISTE D'ESSENCES VEGETALES POUR PLANTATIONS

Liste d'essences arbustives devant rentrer dans la composition d'une haie bocagère de fond de parcelle :



Liste d'essences arbustives devant rentrer dans la composition de haies libres en limite latérales et sur voie de desserte interne:



### Conseils de plantations :

Les arbustes, d'essences rustiques, seront plantés en mélange et garderont une forme libre. Les conifères type thuyas seront proscrits. En cas de haie mono spécifique, le charme sera préconisé.

Afin de garantir une meilleure reprise et de limiter la charge d'entretien ultérieure, les massifs arbustifs seront paillés. Le paillage sera un feutre biodégradable recouvert de copeaux bois.

Il est impératif de respecter les distances minimales de plantation vis-à-vis des limites de propriété :

- .2 m pour tout végétal d'une hauteur future de 2 m et plus
- .0,50 m pour tout végétal d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m